

L'exécutif veut
éviter de repasser
par le Parlement
à l'approche
de la présidentielle

La très politique prolongation du pass sanitaire

Enjamber

Le porte-parole du gouvernement, **Gabriel Attal, a annoncé mercredi la prorogation du pass sanitaire jusqu'à l'été**. Le texte, qui doit reconduire les mesures de l'état d'urgence sanitaire au-delà du 15 novembre, doit être présenté en Conseil des ministres le 13 octobre, avant d'être examiné au Parlement les 23 et 24.

Caroline Vigoureux

C'EST LA STRATÉGIE D'EMMANUEL MACRON depuis plusieurs mois : le Président veut enjamber l'élection présidentielle pour se projeter dans l'après-2022. Il l'a fait encore une fois en annonçant mercredi par la voix de son porte-parole, Gabriel Attal, que le pass sanitaire serait prorogé « jusqu'à l'été ».

La décision répond plus à une logique politique que sanitaire, au moment où tous les indicateurs sont bons, à l'exception des Antilles et de la Guyane. Le gouvernement met en avant le côté imprévisible du virus pour justifier sa décision. Dans un premier temps, l'exécutif envisageait de proroger le pass sanitaire jusqu'en mars. Sauf que le Parlement doit arrêter de siéger le 28 février pour cause d'élections présidentielle puis législatives. « Si en mars on a un variant et que le Parlement ne siège pas qu'est ce qu'on fait ? »

questionnait-on la semaine dernière à l'Elysée.

Techniquement, le gouvernement peut parfaitement convoquer les deux chambres pour une session extraordinaire. Politiquement en revanche, s'offrir un tel débat avec les oppositions à un mois de l'élection présidentielle serait beaucoup plus aventureux. « On est obligés d'enjamber cette période. Alors que cette mesure est utile, le débat politique sur cette question est futile, dépassé, enfantin. Tout cela est dérisoire au regard de ce qu'on a réussi à faire en faisant baisser le taux d'incidence », argue le député LREM de l'Hérault et professeur d'immunologie Jean-François Eliaou.

« **Point de fracture** ». Une prorogation de sept mois d'un dispositif si contraignant sans jamais repasser par la case Parlement serait inédite. Autant dire que toutes les oppositions vont jouer là-dessus dans les hémicycles de l'Assemblée et du Sénat. L'Elysée s'attend d'ailleurs à un « point de fracture ». « On n'est pas naïf. A chaque fois, certains députés et sénateurs utilisent les textes sur l'état d'urgence sanitaire en tribune politique pour dire n'importe quoi d'un point de vue politique comme sanitaire », fustige un conseiller ministériel.

Au sein de la majorité aussi, le sujet reste sensible. En juillet, le député LREM de Paris Pacôme Rupin avait refusé de voter une telle mesure. « Ça pose des cas de conscience à beaucoup de monde mais ça ne peut pas dérapier, espère un membre de la majorité. On sait que le variant peut revenir, ça a déjà été le cas trois fois donc on est crédible sur ce sujet. »

En fixant l'été pour horizon, l'exécutif se laisse la possibilité de maintenir en vigueur le contrôle du pass sanitaire mais, si les indicateurs restent aussi bons qu'ils le sont aujourd'hui, le gouvernement espère pouvoir lever cette contrainte au plus vite. C'est ce qu'avaient déjà laissé entendre Emmanuel Macron puis le ministre de la Santé, Olivier Véran. Et c'est à nouveau l'argument martelé mercredi par Gabriel Attal : « Il faut se donner les moyens d'avoir la possibilité de recourir à des mesures, si c'est nécessaire, pour protéger les Français (...). Notre souhait, notre espoir, c'est que ce ne soit pas le cas. » Pas évident en termes de communication politique de voter un texte prorogant une mesure aussi coercitive tout en expliquant que les voyants sont au vert et que les restrictions sanitaires pourront bientôt être allégées. Proroger le pass sanitaire sur une telle durée, c'est aussi doucher les derniers espoirs des antivax alors que les tests PCR vont devenir payants à partir du 15 octobre.

@CaroVigoureux 